

## Séance du 19 DECEMBRE 2024 – 18h30

Salle du Conseil, Mairie de Saint Vincent  
Convocation du 02 décembre 2024,

Ordre du jour :

- Dossier de subvention LED
- Avenant n°2 à la convention d’instruction du droit des sols de l’Agglo Pays d’Issoire
- Convention viabilité hivernale avec le Département
- Demandes de subvention FIC 2025
- Questions diverses

### Liste des membres

- **Présents** : COSTE Yves, VAZ DE AZEVEDO José, DENIZIOT David, AUDRAS Martine, ROUX Bruno, BERTHAUT Marie, DARSSES Alexis, PRUGNE Sophie, VERLHAC Jean-Pierre.
- **Absents** : DISSAY Anne-Marie

**Président de séance** : COSTE Yves

**Secrétaire de séance** : AUDRAS Martine

---

### 1 – DCM 2024/27 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – LED

Dans le cadre de la transition énergétique, le département met en place un dispositif d’aide concernant le financement pour l’étude, l’installation et l’achat de luminaires LEDS pour les bâtiments communaux. Monsieur le Maire a fait réaliser une étude et un devis par l’entreprise AZ BATIMENT. Le coût estimatif des travaux est de 3 750€ HT.

Dépenses	Recettes
3 750€ HT	3 000€ FIC (40€)
	750€ COMMUNE (20%)

Les travaux seront réalisés courant 2025.

**Décision du conseil.** A l’unanimité, le Conseil Municipal adopte cet avenant.

### 2 – DCM 2024/28 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION D’INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS DE L’AGGLO PAYS D’ISSOIRE

L’Agglo Pays d’Issoire (API) instruit les dossiers d’urbanisme. Au Conseil communautaire du 24 octobre, il a été délibéré de modifier la convention signée entre les communes et l’API. L’API propose de passer à une facturation trimestrielle (au lieu de mensuelle). Il sera possible pour le Maire de faire une délégation de signature dans le but de gagner du temps pour certains documents.

**Décision du conseil.** A l’unanimité, le Conseil Municipal adopte cet avenant.

### 3 – DCM 2024/29 : CONVENTION DE VIABILITE HIVERNALE (Conseil Départemental)

Cette convention va définir les modalités de coopération entre le département et la commune concernant l’exercice du service de viabilité hivernale sur leur domaine public routier respectif.

Cette coopération s'étend durant la période hivernale, telle que fixée par le département, ainsi que lors d'épisodes exceptionnels nécessitant des opérations de déneigement en dehors de cette période.

La convention définit les conditions dans lesquelles la commune et le département autorisent l'autre partie à intervenir sur leur domaine public routier respectif afin de réaliser des prestations de viabilité hivernale.

La commune autorise à son tour le département à procéder au déneigement des voiries communales quand l'itinéraire de déneigement décidé par le département emprunte la voirie communale.

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette convention.

#### **4 – DCM 2024/30 : DEMANDE DE SUBVENTION : FIC 2025 – DEFIBRILLATEURS**

Les défibrillateurs de la commune arrivent à date. Il faut les changer. Le FIC peut financer à 40% le montant HT des défibrillateurs. ALTRAD propose un devis à 2600€HT pour les deux défibrillateurs.

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Devis ALTRAD	<b>2 600€ HT</b>	FIC (40%)	<b>1 040€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2600€ HT</b>		
TVA (20%)	<b>520€</b>	Part de la commune	<b>2 080€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 120€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 120€</b>

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et charge Monsieur le Maire de faire la demande de subvention.

#### **5 – DCM 2024/31 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX EN REGIE – FIC**

Les travaux en régie sont éligibles pour les communes de moins de 1000 habitants. Marc propose de faire les travaux pour la réfection de la pièce de stockage au bar. Le FIC peut financer à hauteur de 40% du montant HT.

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire la demande de subvention.

La séance est levée à 20h15

#### **Table des délibérations.**

DCM 2024/27	<b>DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – LED</b>
DCM 2024/28	<b>AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE</b>
DCM 2024/29	<b>CONVENTION DE VIABILITE HIVERNALE (Conseil Départemental)</b>
DCM 2024/30	<b>DEMANDE DE SUBVENTION : FIC 2025 – DEFIBRILLATEURS</b>
DCM 2024/31	<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX EN REGIE – FIC</b>